LDEM MANAGEMENT
93200 SAINT DENIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	70 000		70 000	69 000	1 000	1.45
Chiffre d'affaires NET	70 000		70 000	69 000	1 000	1.45
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			538	3	535	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			70 538	69 003	1 535	2.22
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			3 356	3 529	173-	4.89-
Impôts, taxes et versements assimilés			1 420	1 391	30	2.13
Salaires et traitements			50 129	49 959	169	0.34
Charges sociales			12 143	13 702	1 559-	11.38-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			105	181	76-	41.72-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			67 154	68 762	1 608-	2.34-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 384	241	3 143	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

LDEM MANAGEMENT
93200 SAINT DENIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 998		1 998	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 998		1 998	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	1 998		1 998	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 383	241	5 142	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 142		1 142	
Total des produits (I+III+V+VII)	72 537	69 003	3 534	5.12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	68 296	68 762	466-	0.68-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 241	241	4 000	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

LDEM MANAGEMENT
93200 SAINT DENIS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 268	1 268		105	105-	100.00-
	Immobilisations en cours	10 000		10 000	10 000		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	112 344		112 344	110 346	1 998	1.81
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	123 612	1 268	122 344	120 451	1 893	1.57
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	31 000		31 000	31 200	200-	0.64-
	Autres créances	64 697		64 697	28 144	36 553	129.88
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	208 576		208 576	214 866	6 290-	2.93-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	304 272		304 272	274 209	30 063	10.96
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	427 884	1 268	426 616	394 661	31 955	8.10

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

LDEM MANAGEMENT
93200 SAINT DENIS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	361 800	361 800		
	Report à nouveau	1 426	1 185	241	20.35
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 241	241	4 000	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	368 567	364 326	4 241	1.16
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	191	376	185-	49.21-
	Emprunts et dettes financières diverses	7 972	7 972		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120	120		
	Dettes fiscales et sociales	49 767	21 867	27 900	127.59
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	58 049	30 335	27 715	91.36
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	426 616	394 661	31 955	8.10
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	58 253	30 335		

SARL LDEM MANAGEMENT
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €
Siège social : 34, boulevard Ornano - 93200 SAINT-DENIS
803 819 531 RCS BOBIGNY

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 9 heures,

Les associés de la société LDEM MANAGEMENT (ci-après désignée la "**Société**") se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire (ci-après l'"**Assemblée**"), sur convocation du Gérant.

Monsieur Eric MASSON préside la séance en qualité de Gérant de la Société.

Le président de séance constate que les associés présents possèdent l'intégralité des 100 actions composant le capital social.

En conséquence, le président de séance constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés décident, en tant que de besoin, à l'unanimité de renoncer à toute clause de nullité tirée du fait qu'ils se sont réunis sur convocation faite verbalement.

Les associés ont été mis en possession des documents suivants :

- Un exemplaire des statuts à jour de la Société.
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le rapport de gestion du Gérant ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard ;
- Le texte du projet de résolutions proposées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président de séance rappelle que les associés sont réunis au titre de l'assemblée générale ordinaire à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; examen et approbation desdites conventions ;
- Présentation du rapport de gestion du Gérant sur l'activité de la Société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - *Quitus* ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Rémunération du Gérant ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Gérant donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Puis, il ouvre la discussion. Un débat s'instaure. Puis personne ne demandant plus la parole, le président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code du commerce, prend acte de son contenu et approuve expressément successivement chacun de ses termes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture et pris connaissance du rapport de gestion du Gérant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve le bilan, le compte de résultats et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice de 4.240,68 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée approuve la gestion de la Société telle qu'elle ressort desdits rapport et comptes, et donne au Gérant *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée approuve le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ("**CGI**"), ainsi que de l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges, conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du CGI, qui s'élève à : 1.142 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION
Affectation du résultat

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à la somme de 4.240,68 €, de la manière suivante :

- Affectation au compte "Report à nouveau" : 4.240,68 €.

Compte tenu de cette affectation, le compte "Report à nouveau" sera porté de 1.426,25 € à 5.666,93 €.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis du CGI, l'Assemblée prend acte que les dividendes et revenus distribués ventilés par catégorie d'actions, au titre des TROIS (3) précédents exercices, éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions ordinaires	Dividendes et revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31.12.2020	0	0	0
31.12.2021	0	0	0
31.12.2022	0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION
Rémunération du Gérant

L'Assemblée prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée à Monsieur Eric MASSON, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, au titre de son mandat de Gérant de la Société.

L'assemblée décide qu'à compter du 01er janvier 2024, le gérant ne sera pas rémunéré dans le cadre de ses fonctions, mais qu'il pourra néanmoins bénéficier du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver le montant versé au gérant au cours de l'exercice écoulé à titre d'abondements (PERCO), lequel s'élève à 9.864 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION
Pouvoirs

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

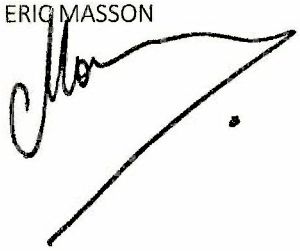
L'Assemblée constate que les questions diverses inscrites à l'ordre du jour ne donnent lieu à aucun vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Gérant et tous les associés de la Société.

Les Associés

ERIC MASSON



LAURENT DONA ERIE

